



PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE



**Présentation au
Conseil Municipal**

FB – 20 Décembre 2018



LES MENACES

Les arrêtés de Catastrophe naturelle

Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain : 1

Code national CATNAT	Début le
60PREF19990683	25/12/1999

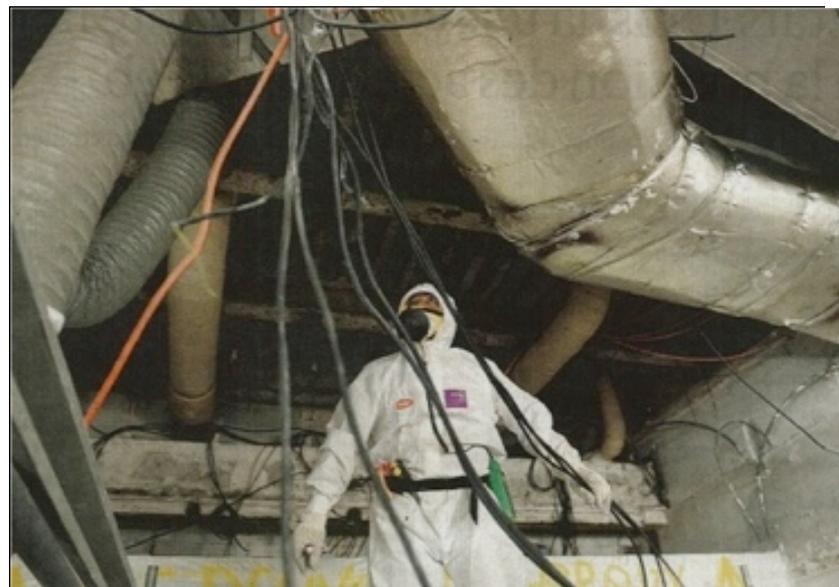
Inondations et coulées de boue : 3

Code national CATNAT	Début le
60PREF19940072	19/12/1993
60PREF19950081	17/01/1995
60PREF20010224	26/03/2001

Inondations par remontées de nappe phréatique : 1

Code national CATNAT	Début le
60PREF20010223	23/03/2001

Les risques majeurs : un périmètre très large



Les risques majeurs : un périmètre très large

Risques naturels



- **Climatiques**
 - ✓ Tempêtes
 - ✓ Inondations
 - ✓ Grands froids, canicule
- **Ruptures géologiques**
 - ✓ Mouvements de terrain
 - ✓ Séismes, éruptions volcaniques

Risques technologiques



- **Accidents industriels**
 - ✓ Chimie, productions sensibles
 - ✓ Electronucléaire
- **Accidents de réseaux**
 - ✓ Marchandises dangereuses
 - ✓ Infrastructures sensibles

Risques sanitaires



- **Maladies**
 - ✓ Infectieuses
 - ✓ Chroniques
- **Pollutions**
 - ✓ Atmosphère
 - ✓ Eau potable

Risques sociaux



- **Attentats**
 - ✓ « Classiques » et « émergents »
 - ✓ Cyber-délinquance
- **Mouvements de groupes**
 - ✓ Evénements
 - ✓ Transports collectifs

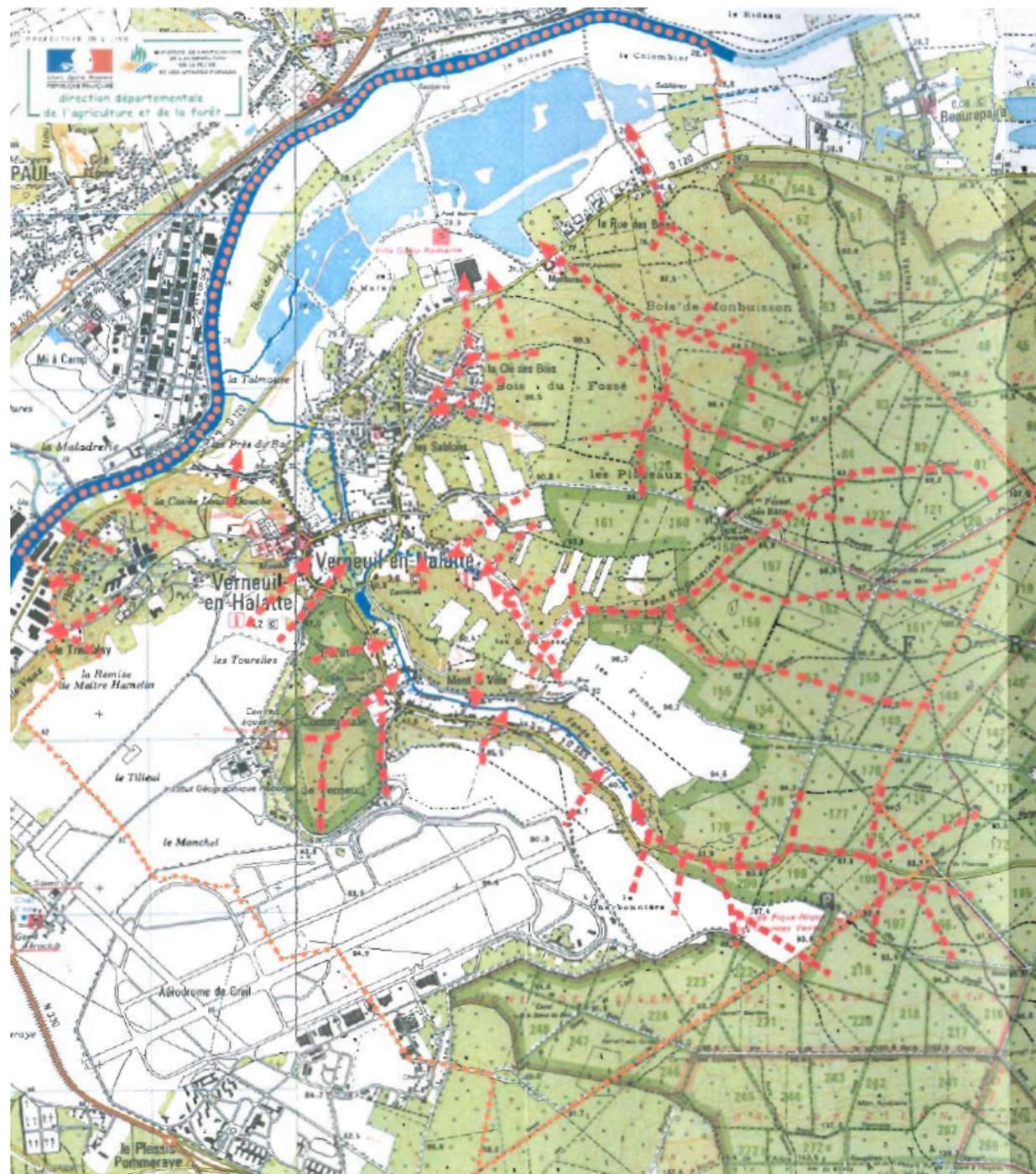
Les dangers à Verneuil

	Localisés	Généraux
Naturels	Inondations par débordement de l'Oise et ruissellement Feux de forêt Cavités	Tempêtes Canicule Grands froids
Technologiques	Plateforme Villers Ineris Transports de Matières Dangereuses (RD 120)	Centrales nucléaires
Sanitaires	Réseaux locaux d'eau et d'électricité	Pollution atmosphérique Maladies infectieuses
Sociétaux	Mouvements de foule Accidents collectifs RD 120 Munitions anciennes	Conséquences d'actions terroristes

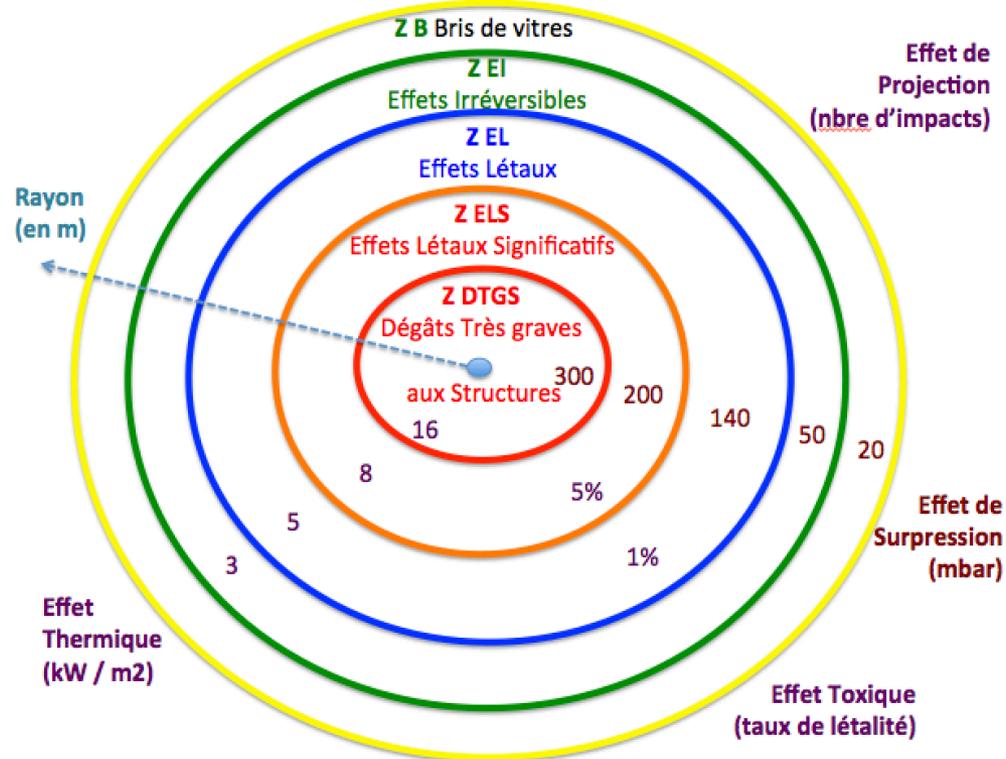
Débordements de l'Oise (station de Venette)

	Etude CSNE (2008)		Hydratec (2003)	Hydrologie BV (2013)
	Cote lue à l'échelle	Niveau IGN 69 (zéro de l'échelle = 27.11 m IGN69)	Débit estimé (m ³ /s)	Période de retour estimée à partir des fiches station et des débits Hydratec de 2003
Janvier 2003	5.68 m	32.79 m	541	10 ans
Mars 2001	6.07 m	33.18 m	600	15-20 ans
Février 1995	6.50 m	33.61 m	665	25-30 ans
Décembre 1993	6.41 m	33.52 m	640	20-25 ans
Mars 1970	5.83 m	32.94 m	531	5-10 ans
Décembre 1966	5.87 m	32.98 m	536	5-10 ans
Mars 1958	5.91 m	33.02 m	/	/
1955	5.58 m	32.69 m	/	/
1945	5.61 m	32.72 m	/	/
Janvier 1926	6.23 m	33.34 m	580	15 ans
Novembre 1924	5.76 m	32.87 m	/	/
Janvier 1920	6.10 m	33.21 m	564	10-15 ans
1910	5.92 m	33.03 m	542	10 ans
1882	5.99 m	33.1 m	/	/
1880	5.87 m	32.98 m	/	/
1850	6.06 m	33.17 m	/	/
1846	6.15 m	33.26 m	/	/
1841	6.12 m	33.23 m	/	/
Mars 1784	6.80 m	33.91 m	Environ 720	40-50 ans

Ruissellements

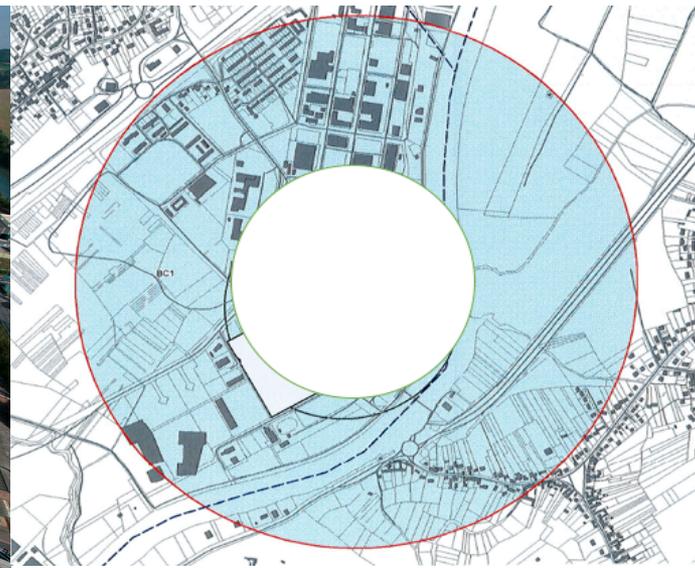


Risques industriels



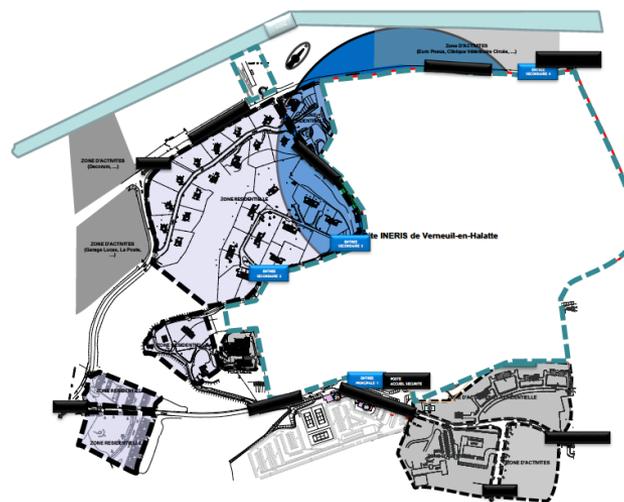
Nom établissement	Code postal	Commune	Régime	Statut Seveso
DISTRIBUTION SANITAIRES CHAUFFAGE	60550	VERNEUIL EN HALATTE	Enregistrement	Non Seveso
HENKEL FRANCE OPERATIONS	60550	VERNEUIL EN HALATTE	Autorisation	Non Seveso
INERIS	60550	VERNEUIL EN HALATTE	Autorisation	Non Seveso
LEGRAND SNC	60550	VERNEUIL EN HALATTE	Autorisation	Non Seveso
SEVERIN	60550	VERNEUIL EN HALATTE	Autorisation	Non Seveso
UTC (Université Technologie Compiègne)	60550	VERNEUIL EN HALATTE	Inconnu	Non Seveso
YIGON	60550	VERNEUIL EN HALATTE	Enregistrement	Non Seveso

Plateforme chimique de Villers



- Éléments de repérage**
- Plan de situation sur papier
 - Lignes cadastrales
 - Lignes des parcelles cadastrales
 - Sols
- Zonage réglementaire**
- Zone d'habitation aux conditions BCI à BCS
 - Zone d'habitation locale (ZFL)
 - Zone d'habitation BCS à BCS
 - Zone d'habitation locale (ZFL)
 - Zone press. 0 - Espace de protection source
 - Zone de classement C2
 - Stationnement - PONT 003 / CASSE / BOUTE

Ineris



Risques = dangers + **vulnérabilités**

- **Humaines**

- ✓ **Population** totale : permanente, secondaire, touristique, salariés et clients
- ✓ Population isolée et/ou **vulnérable** : individuels, enfants, personnes âgés
- ✓ **Regroupements** : établissements sensibles (ERP), manifestations temporaires

- **Economiques**

- ✓ **Entreprises** : industrielles, services, agricoles
- ✓ **Zones** d'activité
- ✓ Services **publics**
- ✓ **Chantiers** en cours

- **Infrastructures**

- ✓ **Voies** de communication: fréquentation, fragilité (pente), points prioritaires de croisement
- ✓ **Réseaux** : fluides, énergies, (réseaux capillaires, relais, stations)

- **Patrimoine**

- ✓ **Naturel** : paysages, ressources, espèces
- ✓ **Historique** : bâtiments et objets classés

Les enjeux à protéger à Verneuil

Un territoire de 22 km² entre la rive gauche de la vallée de l'Oise et le Nord du plateau du Valois.

Des espaces agricoles ouverts à l'Ouest (sur lesquels ont gagné des zones d'activité) et la Forêt de Halatte (50% de la superficie totale) à l'Est et au Sud

Plus de 4 800 habitants actuellement et une perspective d'environ 5 500 en 2030

Plus de 1 800 logements situés dans des zones urbaines complémentaires : le pôle historique central, un pôle pavillonnaire et de services publics à l'Est, des hameaux périphériques, des zones d'activités aux entrées, des pôles d'activités majeurs sur les sites du Bois du Tremblay et du Parc Alata.

Environ 2600 emplois dans les 300 établissements économiques de la commune ; plus de 80% des actifs sortent du territoire communal au quotidien. Des sites d'activité particulièrement sensibles (Base de Défense, Ineris).

Un grand nombre d'établissements recevant du public vulnérable (4 écoles, une résidence autonomie, un établissement d'aide par le travail) et de manifestations festives ; 36 associations locales actives (notamment dans les domaines culturels et sportifs)

De multiples réseaux d'infrastructures et techniques indispensables : voirie (120 rues dont la RD120, bus (3 lignes), eau potable et usée, énergie, enlèvement de déchets.

Exemples de scénarios

	TYPES / ZONES	FACTEURS MAJORANTS			
		Moment	Dynamique	Impact	Hébergement
1	Crue centennale de l'Oise	Janvier	Lente	Quartiers	Oui
2	Pluies violentes prolongées, débordements du ru Maquart, fragilisation de sous-sols	Août, semaine, soirée	Moyenne	Quartier	Non
3	Orage de grêle pendant la brocante	Avril, dimanche matin	Rapide	Quartier	Non
4	Succession d'épisodes neigeux, verglas et renversement d'un bus sur la RD 120	Janvier	Rapide	Site	Oui
5	Canicule et panne d'électricité à la RPA	Août, dimanche, journée	Lente	Site	Oui
6	Feu de forêt parc du Château	Juillet	Rapide	Site, quartier	Non
7	Explosion à Arkema		Rapide	Quartier	Non
8	Accident (et fissure constatée) d'une remorque de trifluorure de chlore sur le rond-point de l'Europe	Samedi	Rapide	Site / commune	Non
9	Incendie d'entrepôt chez Legrand (ou autre entreprise)	Décembre, lundi, journée	Rapide	Quartier	Non
10	Fuite de gaz suite à travaux dans la rue Pasteur		Moyenne	Quartier	Oui
11	Accident nucléaire centrale de Penly et distribution de comprimés d'iode		Rapide	Commune	Non
12	Rupture d'eau potable dans le secteur Mont La Ville		Moyenne	Quartier/commune	Non
13	Pandémie grippale et organisation de la vaccination		Lente	Commune	Non
14	Intoxication alimentaire aux restaurants scolaires maternelle La Fontaine et élémentaire Calmette	Mai	Rapide	Site	Non
15	Alerte malveillante et mouvement de foule au cours du feu d'artifice stade de l'Egalité	Juillet	Rapide	Quartier	Oui
16	Intrusion et début de fusillade à l'élémentaire Jules Ferry pendant une réunion parents-professeurs	Septembre	Rapide	Quartier	Non
17	Attentat à Senlis et fuite des auteurs via la commune		Lente	Site	Non
18	Prise d'otages et incendie volontaire de la mairie		Rapide	Site / commune	Non
19	Piratage du site internet et du réseau informatique communal		Rapide	Commune	Non



LES REPONSES

Police municipale – Pouvoirs du maire

CGCT, article L 2212-1 (loi du 5 avril 1884)

Le maire est chargé, sous le contrôle administratif du représentant de l'Etat dans le département, **de la police municipale**, de la police rurale et de l'exécution des actes de l'Etat qui y sont relatifs.

Article L 2212-2

La police municipale a pour objet d'assurer **le bon ordre, la sûreté, la sécurité et la salubrité publiques**. Elle comprend notamment :

1° Tout ce qui intéresse **la sûreté et la commodité du passage dans les rues, quais, places et voies publiques**, ce qui comprend le nettoyage, l'éclairage, l'enlèvement des encombrements, la démolition ou la réparation des édifices et monuments funéraires menaçant ruine, l'interdiction de rien exposer aux fenêtres ou autres parties des édifices qui puisse nuire par sa chute ou celle de rien jeter qui puisse endommager les passants ou causer des exhalaisons nuisibles ainsi que le soin de réprimer les dépôts, déversements, déjections, projections de toute matière ou objet de nature à nuire, en quelque manière que ce soit, à la sûreté ou à la commodité du passage ou à la propreté des voies susmentionnées ;

5° **Le soin de prévenir, par des précautions convenables, et de faire cesser, par la distribution des secours nécessaires, les accidents et les fléaux calamiteux** ainsi que les pollutions de toute nature, tels que les incendies, les inondations, les ruptures de digues, les éboulements de terre ou de rochers, les avalanches ou autres accidents naturels, les maladies épidémiques ou contagieuses, les épizooties, de pourvoir d'urgence à toutes les mesures d'assistance et de secours et, s'il y a lieu, de provoquer l'intervention de l'administration supérieure ;

Article L 2212-4

En cas de danger grave ou imminent, tel que les accidents naturels prévus au 5° de l'article L2212-2, le maire prescrit l'exécution des mesures de sûreté exigées par les circonstances.

Il informe d'urgence le représentant de l'Etat dans le département et lui fait connaître les mesures qu'il a prescrites.

Loi de Modernisation de la Sécurité civile de 2004

Secours

(SDIS, SAMU,
forces de l'ordre)

Sauvegarde

(communes)

Phase d'urgence

- Protéger
- Soigner
- Relever
- Evacuer
- Médicaliser

Post-urgence

- Evaluer
- Alerter
- Sécuriser
- Soutenir
- Renseigner
- Communiquer
- Estimer
- Réparer
- Reloger
- Soutenir
- Redémarrer
- Remémorer

Des plans de crise complémentaires

<p>ETAT</p> <p>COTRRIM</p>	<p>ORSEC</p> <p>Département</p> <p>Zone de Défense</p> <p>National</p>	<p>Scénarios</p> <p>Canicule, Neige Verglas</p> <p>NOmbreuses Vlctimes</p> <p>Iode, Epizooties</p>	<p>FORCES DE SECOURS</p> <p>SDACR (pompiers)</p> <p>ETARE Etablissements Répertoriés</p> <p>Plan Blanc (hôpitaux)</p>
<p>ENTREPRISES SENSIBLES</p> <p>POI Plan d'Opérations Interne (ICPE)</p> <p>PUI Plan d'Urgence Interne (nucléaire)</p> <p>PPI Plan Particulier d'Intervention (Etat)</p>		<p>OPERATEURS DE RESEAUX</p> <p>PSO Plans de Sécurité Opérateur</p> <p>PIS Plan d'Intervention et de Sécurité (ferroviaire)</p> <p>PSI Plan de Surveillance et d'Intervention (pipelines)</p> <p>PPP : Plan Particulier de Protection (point vital)</p> <p>PPE : Plan de Protection Externe</p> <p>PIC : Plan Interne de Crise (eau potable)</p>	
<p>COMMUNES</p> <p>PCS - Plan Communal de Sauvegarde</p>	<p>ETABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC ET DES TRAVAILLEURS</p> <p>PPMS : Plan Particulier de Mise en Sureté (scolaires)</p> <p>PMS : Plan de Mise en Sureté (crèches, autres ERP)</p> <p>POSS : Plan d'Organisation de la Surveillance et des Secours (piscines)</p> <p>CPS Cahier de Prescriptions de Sécurité (campings à risques)</p> <p>Plan Bleu (maisons de retraite)</p> <p>PCA : Plan de Continuité d'Activité (tous types)</p>		
<p>POPULATION</p> <p>DICRIM : Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs</p>		<p>PFMS : Plan Familial de Mise en Sureté</p> <p>RCSC : Réserve Communale de Sécurité Civile</p>	

Le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) : opérationnel et pédagogique

I. **Evaluer** les risques majeurs concernant la commune

1. Enjeux à protéger :
populations et réseaux
2. Aléas à anticiper : dangers
naturels, technologiques,
sanitaires, sociétaux
3. Scénarios retenus

II. **Organiser** la gestion communale de crise

1. Missions de sauvegarde
assurées
2. Démarche : paliers de
vigilance et de crise
3. Acteurs et organigramme de
crise
4. Lieux de crise : les sites
municipaux dédiés

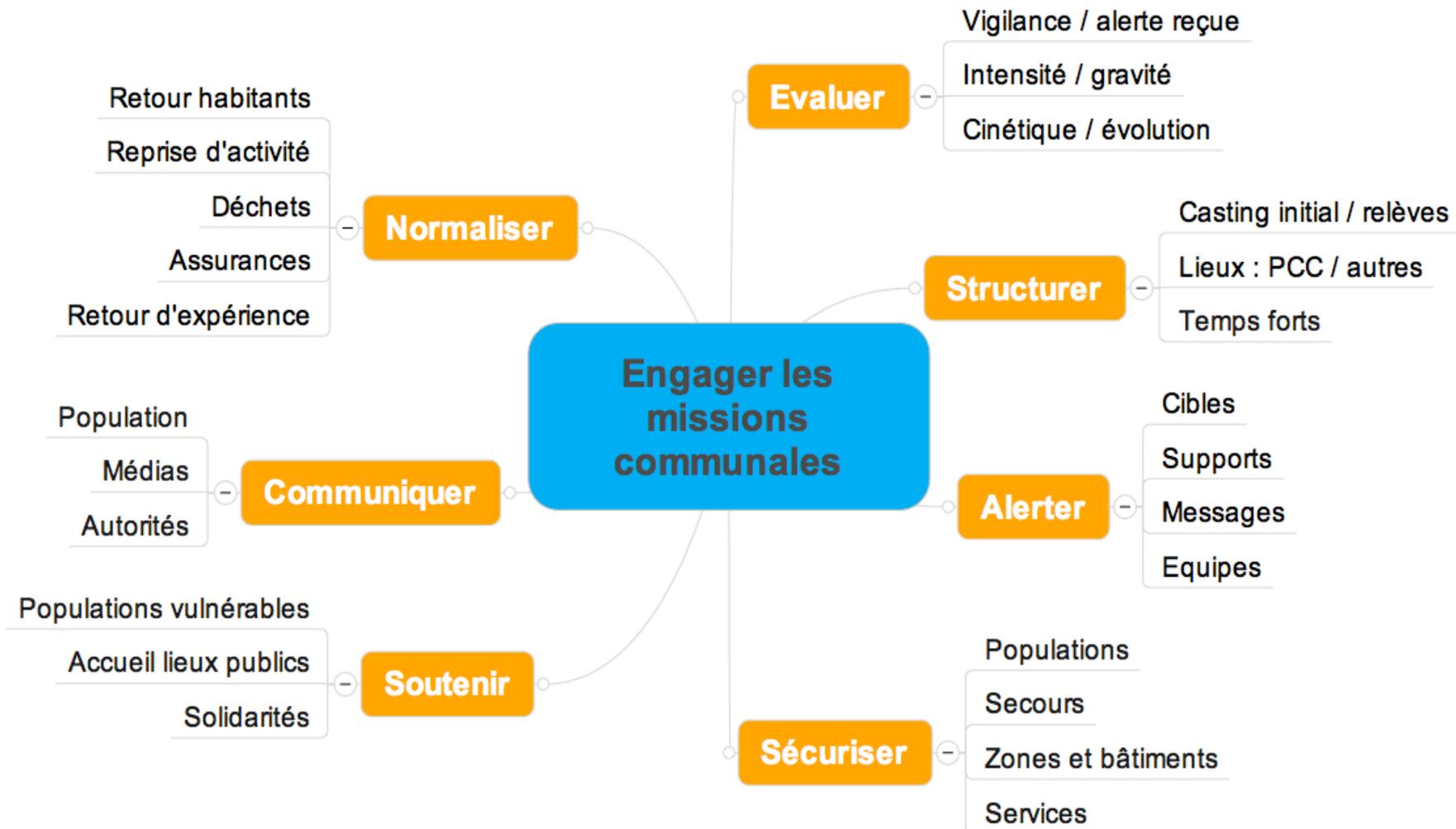
III. **Inform**er préventivement les habitants

1. DICRIM : Document
d'Information Communal sur
les Risques Majeurs
2. Consignes détaillées de
sécurité
3. Autres supports

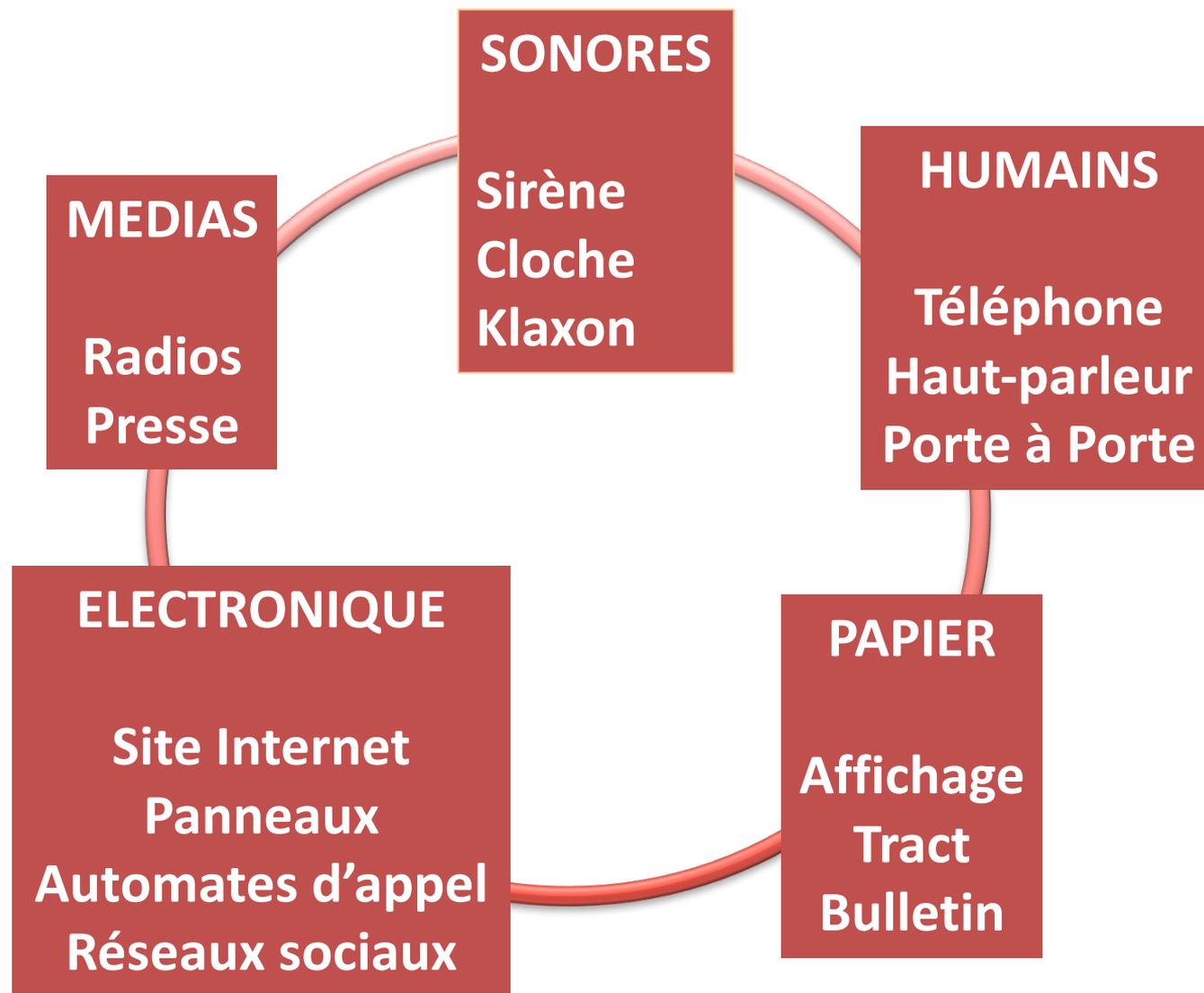
IV. **Agir** efficacement : documents opérationnels internes (*non consultables*)

1. Casting de crise et fiches de
fonction
2. Fiches Action Réflexe et
tableau de Bord
3. Actes juridiques
4. Plans, annuaires, ressources

La cellule de crise : un rôle de coordination



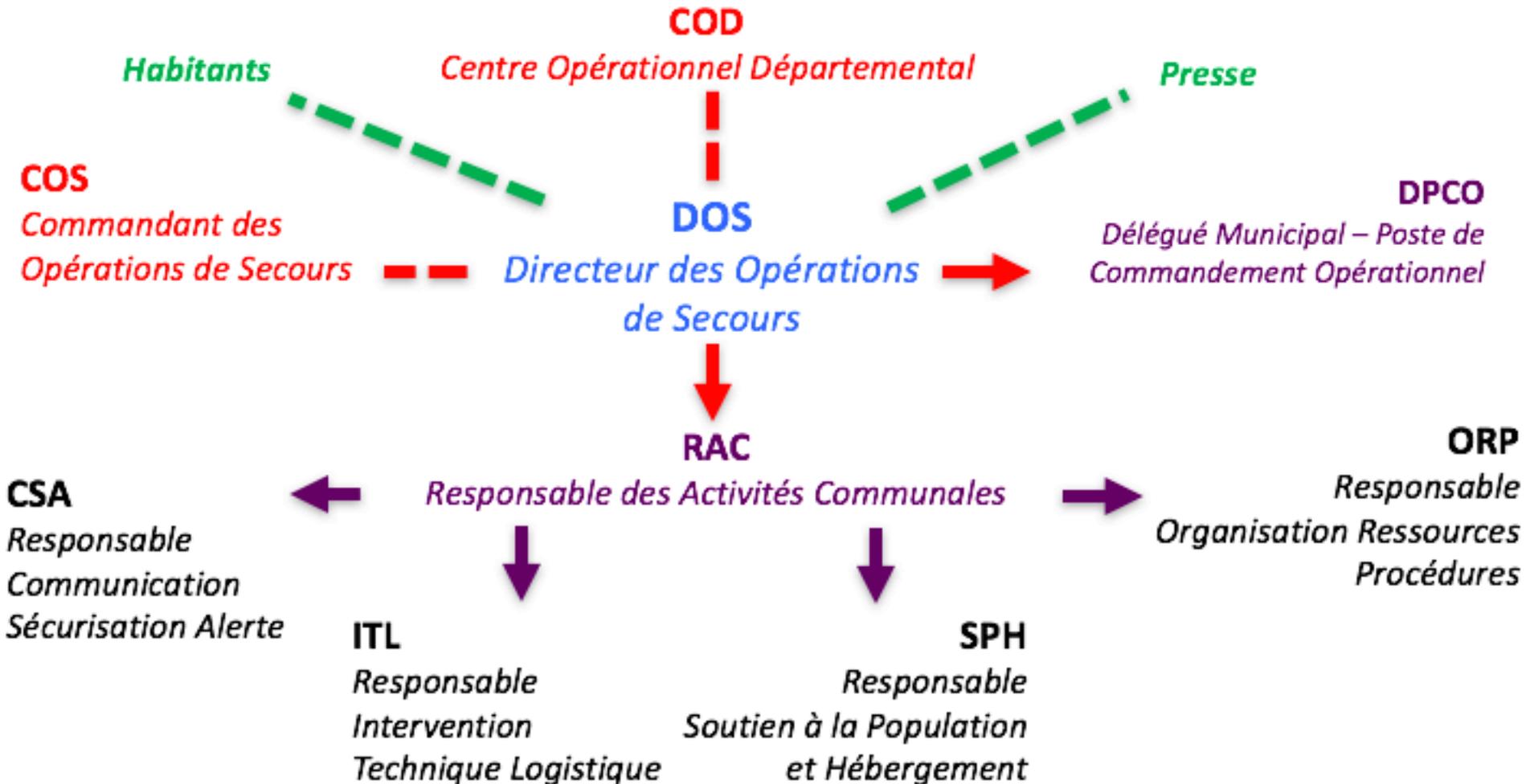
Les différents moyens de l'alerte communale



Les options de mise en sécurité des personnes

Choix	Précisions
1 / Vigilance renforcée	<i>Pas de changement de comportement</i>
2 / Pause sur place	<i>Domicile, véhicule</i>
3 / Regroupement simple	<i>Bâtiment proche</i>
4 / Confinement	<i>Fermeture des issues</i>
5 / Evacuation de proximité	<i>Point de regroupement proche</i>
6 / Evacuation avec transfert	<i>Lieu d'accueil</i>
7 / Dispersion	<i>Rapide</i>

Les acteurs municipaux : le casting de crise



Gestion de crise : les lieux stratégiques

Territoire communal

A gérer par la commune

- PCC : Poste Communal de Commandement
- SMR : Service Municipal de Renseignements
- CAHDU : Centre d'Accueil, d'Hébergement et de Distribution d'Urgence
- SRPC : Salle de Réunion Publique de Crise

A gérer par les autres acteurs de sécurité civile

- PRV : Point de Rassemblement des Victimes
- PMA : Poste Médical Avancé
- CUMP : Cellule d'Urgence Médico Psychologique
- CRM : Centre de Regroupement des Moyens
- COD : Centre Opérationnel Départemental
- CIP : Cellule d'Information du Public
- PCO : Poste de Commandement Opérationnel

Verneuil – Principaux lieux de gestion de crise

Poste Communal de Commandement (PCC) :

- Mairie (Grande salle)
- Grande Salle Salomon de Brosse (si évacuation périmètre PPRT - dispose d'équipements Arkema)
- Salle du Marais (sauf si inondation)

Service Municipal de Renseignements (SMR) :

- Mairie (Accueil)
- Salle Verneuil Services
- Salle du Marais

Centre d'Accueil, d'Hébergement et de Distribution d'Urgence (CAHDU) :

En fonction des quartiers concernés et du nombre de personnes à accueillir :

- Gymnase + Dojo et salle de danse (plusieurs salles, proximité restaurant scolaire Fontaine / Calmette)
- Salle Pierre de Vilaines (accueil petit groupe, proximité restaurant scolaire Centre)
- Salles des Marais (plusieurs lieux, proximité des vestiaires du stade)
- Salles des Fêtes (hébergement) ou Tennis couverts (uniquement pour distribution rapide en masse de produits d'urgence)

Salle de Réunion Publique de Crise (SRPC) / Salle de presse :

- Salle des Fêtes (un seul espace)
- Salle de Bufisse ou des Noues (plusieurs lieux)
- Salles Salomon de Brosse (plusieurs lieux)

Le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) : pour les habitants

- **Un style : retenir le lecteur**
 - ✓ Point de départ: les risques font partie de la vie
 - ✓ Vocabulaire **simple**, éviter les sigles
 - ✓ **Illustrations** : cartes, pictogrammes, photos
- **Un point de vue : questionner l'individu**
 - ✓ A quel risques suis-je **exposé** ? (historique, potentiel)
 - ✓ Quelles sont les actions de **prévention** déjà décidées par ma ville ? (urbanisme, procédures)
 - ✓ Comment serai-je **alerté** en cas d'événement majeur ? (alertes)
 - ✓ Quels **comportements** dois-je adopter ? (résumé des consignes de sécurité avant, pendant, après)
- **Un objectif ultime : interpeller le citoyen**
 - ✓ Compréhension : les exigences temporaires d'un mode de vie « dégradé »
 - ✓ Solidarité : Plan Familial de Mise en Sureté, et préoccupation pour les proches
 - ✓ Engagement : bénévolat, réserve, secourisme



PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE



Présentation au
Conseil Municipal

FB – 20 Décembre 2018